



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF
ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 27 juin 2014
N°181

Un plan opérationnel pour renforcer la filière de la chimie et des matériaux – Mise à jour du contrat de filière

La réunion annuelle du Comité stratégique de filière (CSF) « Chimie et matériaux », s'est tenu ce jour à Bercy, en présence de Monsieur Philippe GOEBEL, président de l'UIC et vice-président du CSF.

Avec plus de 950 000 emplois directs et induits, une valeur ajoutée d'environ 32 milliards d'euros, plus de 7 000 entreprises, dont 95% de PME/ETI, la filière « chimie et matériaux » pèse d'un poids considérable dans l'économie nationale. Par les solutions innovantes qu'elle développe pour ses clients aval, notamment les matériaux innovants, cette filière « chimie et matériaux » forte et compétitive est un maillon essentiel d'une industrie forte et compétitive en France.

Cette réunion a été l'occasion de faire un point d'avancement sur les actions inscrites au premier contrat de la filière adopté le 4 février 2013. La quasi-totalité des actions a été engagée ; près de la moitié sont achevées. Des avancées significatives ont été réalisées, notamment :

- **la création d'un statut gazo-intensifs, qui permet la mise en œuvre des mesures en faveur de la compétitivité des sites éligibles;**
- **le soutien au maintien des installations de cogénération industrielles de plus de 12 MW;**
- **l'adaptation de la réglementation relative à l'urbanisation autour des sites présentant des risques industriels et technologiques, pour faciliter l'implantation de nouveaux acteurs sur les plates-formes industrielles.**

Afin de poursuivre ces efforts, les acteurs de la filière ont communiqué au Ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique une version actualisée du contrat de filière, incluant des mesures ayant trait à des facteurs déterminants pour le maintien et le développement des activités de la filière :

- **La maîtrise du coût de l'énergie**, essentielle pour le secteur, premier consommateur industriel de gaz et d'électricité en France.

- **Le développement des plates-formes industrielles**, qui rassemblent sur un même site plusieurs entreprises, permettant de partager ressources et moyens et de renforcer les entreprises de la filière dans la compétition mondiale. Une action de promotion des plates-formes françaises sera mise en place fin 2014. Un travail spécifique sera réalisé dans le même calendrier sur les plates-formes situées à proximité des installations portuaires.
- **L'attractivité de la filière et la formation des compétences nécessaires**. L'action visant à la mise en place de « maisons de l'apprenti » à proximité des centres de formation sera poursuivie. De premières facilités d'hébergement seront créées dans le cadre du projet pilote en Rhône-Alpes dès la rentrée 2014.
- **L'innovation**. La profession de la plasturgie s'est très majoritairement prononcée en faveur d'un regroupement des moyens pour aider les plus petits à innover. Les conditions de la mise en place d'un centre technique industriel (CTI) pour la plasturgie seront précisées au second semestre 2014, sur le fondement des conclusions de la mission confiée à la députée Clotilde VALTER consacrée aux CTI.

Contacts presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13 – sec.merp-n-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Marianne ZALC-MULLER

Sibeth NDIAYE